



ADDITIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 007/AONO/C/DK/SG/SPM/CIPM/2022
DU 08/12/ 2022 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE
QUATRE BLOCS DE DEUX SALLES DE CLASSE ET QUATRE BLOCS LATRINES DE SIX
COMPARTIMENTS DANS LA COMMUNE DE DEUK, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU,
REGION DU CENTRE.

PIECE N°001 : AVIS D'APPEL D'OFFRES

AU LIEU DE

8- Remise des Offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **Sept (07) exemplaires** dont **un (01) l'original** et **(06) copies** marqués comme tels devra être déposée sous plis fermé contre récépissé, auprès de la Commune de Deuk, Service de la passation des marchés, Tél : 694 33 62 00, au plus tard le **04/01/2023 à 12 Heures**, heure locale et devra porter la mention:

LIRE PLUTOT

1. Remise des Offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **Sept (07) exemplaires** dont **un (01) l'original** et **(06) copies** marqués comme tels devra être déposée sous plis fermé contre récépissé, auprès de la Commune de Deuk, Service de la passation des marchés, Tél : 694 33 62 00, au plus tard le **11/01/2021 à 12 Heures**, heure locale et devra porter la mention:

2. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps et aura lieu le 04/01/2023 à 13heures** précises dans la salle de délibérations de l'hôtel de ville de Deuk en présence des soumissionnaires ou de leur représentant dûment mandaté.

LIRE PLUTOT

1. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps et aura lieu le 11/01/2023 à 13heures** précises dans la salle de délibérations de l'hôtel de ville de Deuk en présence des soumissionnaires ou de leur représentant dûment mandaté.

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

AU LIEU DE

Article 3 : Attributions

Pour l'application des dispositions du présent marché, il est précisé que :

- Le Maître d'Ouvrage est le Maire de la Commune de DEUK ;
- L'Autorité Contractante est le Maire de la commune de DEUK
- Le Chef de service du Marché est le Secrétaire Général de la Commune de DEUK ;
- L'Ingénieur du Marché est le Délégué Départemental des Travaux Publics DU MBAM ET INOUBOU ;
- Maître d'œuvre : Chef Service Technique Commune de DEUK,

- Le Bailleur de fonds est le FEICOM ;
- La Commission compétente est la Commission Interne de Passation des Marchés de DEUK.

LIRE PLUTOT

Article 3 : Attributions

Pour l'application des dispositions du présent marché, il est précisé que :

- Le Maître d'Ouvrage est le Maire de la Commune de DEUK ;
- L'Autorité Contractante est le Maire de la commune de DEUK
- Le Chef de service du Marché est le Chef Service Technique de la Commune de DEUK ;
- L'Ingénieur du Marché est le Délégué Départemental des Travaux Publics DU MBAM ET INOUBOU ;
- Maître d'œuvre : Chef Service Technique Commune de DEUK,
- Le Bailleur de fonds est le FEICOM ;
- La Commission compétente est la Commission Interne de Passation des Marchés de DEUK.

AU LIEU DE

8.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés et notifiés par le Chef de service

LIRE PLUTOT

8.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés et notifiés par l'Ingénieur du Marché

AU LIEU DE

Article 38 : Commencement, exécution, amendement et résiliation du marché

38 .1 : Entrée en Vigueur du Marché

Le présent Marché entrera en vigueur à la date ("Date d'entrée en vigueur") de la notification faite par le Maître d'Ouvrage au Prestataire de commencer à fournir les Prestations.

LIRE PLUTOT

Article 38 : Commencement, exécution, amendement et résiliation du marché

38 .1 : Entrée en Vigueur du Marché

Le présent Marché entrera en vigueur dès sa signature par le Maître d'Ouvrage et sa notification au Prestataire

DEUK LE 03 Janvier 2023

**LE MAIRE
(Maître d'ouvrage)**